



SEANCE DU 17 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DES ATELIERS TECHNIQUES DEL2026-89

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire de la parcelle 2132 OA (lieu-dit Le Plan du Moulin) ainsi que des bâtiments qui s'y trouvent.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur son territoire, la commune des Contamines-Montjoie souhaite signer une convention avec une entreprise, qui prendrait en charge la conception, l'installation et l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques implantés sur le site suivant :

- Ateliers techniques situés sur le lieu-dit le Plan du Moulin.

La mise à disposition prendra la forme d'une convention d'Occupation Temporaire du domaine public, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant et les modalités de paiement sont à préciser par le candidat dans sa proposition.

L'entreprise sélectionnée pourra ultérieurement proposer ses services pour équiper d'autres sites, bâtiments publics et/ou propriétés, copropriétés ou entreprises privées.

Par délibération en date du 22 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines Montjoie a décidé de lancer la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques - cette occupation relevant d'une occupation du Domaine Public, en vue d'y exercer une activité commerciale.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a été soumis à une publicité afin de respecter l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, selon les modalités suivantes:

- Site internet de la Commune des Contamines Montjoie.
- Affichage extérieur de la Mairie des Contamines Montjoie.

En vue de la remise des dossiers de candidatures, par voie électronique ou par voie postale, avant le 27 février 2026 à 12h.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260617-DEL2026089-DE

La commune a reçu un dossier de candidature dans les délais impartis.

Il a été décidé d'attribuer le marché à la **Société Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc**, SAS à capital variable dont le nom commercial est « **TOITS DES CIMES** », enregistrée au RCS d'Annecy sous le numéro 95 20 83 152, dont le siège est situé à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc – 38, place de l'Eglise – 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC, représentée par Monsieur Olivier PAIRAULT, en sa qualité de Président suivant une décision de l'Assemblée Générale en date du 28 avril 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER la convention d'Occupation Temporaire du domaine public, dont la durée sera au minimum de 20 ans.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la conventions correspondante et tous documents en lien avec cette dernière.

Article 3 : DE CHARGER Monsieur le Maire ou tout élu dûment habilité de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le